

Colombelles

# Dernières actions contre la fermeture du collège

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mercredi 31 janvier 2018

803 mots



*Les élus et les Colombellois s'engagent contre la fermeture de leur collège. Ils attendent le vote du conseil départemental qui pourrait bien sceller son sort. - Crédit Ouest-France.*

Lundi, le conseil départemental statuera sur la fermeture des collèges de Colombelles et de Port-en-Bessin. Colombelles s'oppose farouchement à la disparition de son établissement.

## La mobilisation

Le sort du collège Henri-Sellier devrait être scellé lundi par le vote du conseil départemental. Le maire, les élus ainsi que les parents d'élèves poursuivent leur combat pour lutter contre la fermeture de l'établissement.

Annoncée selon Marc Pottier, maire, « **sans concertation** », cette fermeture fait grincer les dents des Colombellois. « **On nous a annoncé qu'avec la nouvelle carte scolaire, les territoires seraient rapprochés. Nos collégiens seront renvoyés vers le collège de Mondeville en cas de fermeture** », indique le maire.

## Une convention signée

En plus de l'éventuelle disparition du collège Henri-Sellier, évoquée par le conseil départemental, le maire a appris l'existence d'une convention signée entre la maire de Mondeville et le conseil départemental. « **Cette convention garantit la scolarisation, dans leur nouvel établissement, des Mondevillais en âge d'entrer au collège et ce pendant dix ans.** »

Une convention qui a du mal à passer auprès des Colombellois. « **Nous ne critiquons pas les élus de Mondeville. C'est normal qu'ils fassent tout ce qui est possible pour garder leurs élèves. Mais si notre collège ferme, où vont aller nos collégiens ? L'établissement de Mondeville aura un effectif de 550 places alors que notre collège compte déjà 275 élèves. Il est impossible que tous les Mondevillais et les Colombellois se retrouvent au même**

**endroit. » Les élus craignent de voir leurs enfants « venir boucher les trous des collèges de l'agglomération caennaise en manque d'effectif».**

Des parents d'élèves inquiets

Cette inquiétude persiste dans les rangs des parents d'élèves qui ne veulent pas voir leurs enfants parcourir des kilomètres pour se rendre à l'école ou perdre du temps dans les transports en commun. **« Nous avons fait le calcul : nos enfants passeront entre 40 et 50 minutes dans le bus. Entre le coût de transport (89 € par an) et de la cantine (90 €), un transfert pareil mettrait des familles en difficultés »**, s'indigne une représentante FCPE.

Des arguments qui font mouche dans la commune, où pratiquement aucun collégien n'utilise de transports en commun ou ne déjeune à la cantine, grâce à la proximité de leur domicile. Des inconvénients qui s'ajoutent à la longue liste dressée par la commune.

Étude réalisée par un universitaire

Rémi Rouault, chercheur et professeur émérite en géographie, a réalisé une enquête afin de saisir la pertinence d'une éventuelle disparition du collège de Colombelles. **« J'ai récupéré les documents auprès du ministère de l'Éducation. Je suis remonté jusqu'à 2000 et j'ai étudié pas moins de 200 collèges français qui ont ouvert ou fermé. »**

Ce qu'il a constaté ne corrobore pas l'analyse du conseil départemental qui argumentait un manque d'élèves et un coût trop important. **« Sur 60 collèges fermés, j'ai découvert qu'ils se trouvaient tous ou presque en zones rurales. Les fermetures sont intervenues dans des communes de moins de 2 000 habitants ayant moins de 100 enfants en âges d'être au collège »**, poursuit-il.

Une explication qui ne correspond pas au profil de Colombelles, qui a passé la barre des 7 000 habitants et dont 275 enfants sont inscrits au collège. **« Dans ce cas précis, on parlera de mobilité contrainte. Elle s'exerce toujours dans le même sens. Ce sont toujours les pauvres qui se déplacent vers les riches, donc Colombelles vers Caen. On ne verra pas de collège caennais fermer et envoyer ses collégiens à Henri-Sellier »**, conclut Rémi Rouault. Un argumentaire qui pourrait permettre à Marc Pottier de faire pencher la balance en sa faveur.

En attendant la décision prise par le conseil départemental, le maire et les Colombellois se réuniront le 5 février, à partir de 9 h 30, à l'Abbaye aux Dames de Caen pour manifester pacifiquement contre la fermeture du collège.

Marie PETIT.